

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 14 mars 2026**
A TRENSACQ (40) **Délibération n°2026-34**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 9 mars 2026 à Trensacq à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Trensacq le samedi à 10h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 10 mars 2026

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de **M. PAIN Cédric** et de **M. DELUGA François**, **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. FORET Thierry** portant pouvoirs de **M. DECLERCQ Cyrille** et **Mme DESMOULIN Karine**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de **Mme VALIORGUE Magali**, **Mme LAFARGUE Marie-Laure** portant pouvoirs de **M BACHE Alain** et de **MME BEAUMONT Patricia**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **M. GILLE Hervé** et de **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de **Mme LARRUE Marie**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoir de **Mme BREQUE Claudie**.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme ARDOUIN Aimée** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à **Mme LAFARGUE Marie-Laure**, **Mme BREQUE Claudie**, ayant donné pouvoir à **Mme WEBER Sophie**, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme LAFARGUE Marie-Laure**, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent** (non attribué, déjà porteur de deux pouvoirs), **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à **M. FORET Thierry**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **M. FORET Thierry**, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie**, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à **M. SARTRE Philippe**, **Mme MESPLES Olga** ayant donné pouvoir à **M. LANUSSE Denis** (excusé), **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **Mme VALIORGUE Magali** ayant donné pouvoir à **M. ICHARD Vincent**.

Absents : **M. BAUDE Vital**, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. BOUFFIN Yann**, **M. DURRIEU Michel**, **M. LANUSSE Denis** (excusé), **M. LASSALE Jean-Claude**, **Mme LE YONDRE Nathalie** (excusée), **Mme MARIE Lucie** (excusée), **M. MARTINEZ Manuel**, **M. MONNIER Philippe**, **M. PAPADATO Patrick**, **M. SAINTORENS Denis**, **Mme TAPIN Maylis**, **M. TAUZIN Arnaud**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**.

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	10	Représentant nombre de voix	59
Nombre de pouvoirs	13	Nombre de voix pour	59
Total présents et pouvoirs	23	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	
		Ne prend pas part au vote	

ECOMUSEE DE MARQUEZE

Conditions Générales de Vente groupes adultes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.441-1 du Code du commerce définissant les conditions générales de vente ;

Vu la délibération n°2024-132 du 16 décembre 2024, relative aux conditions générales de ventes encadrant les réservations et les ventes des groupes en visites à l'Ecomusée ;

Les relations commerciales permettant l'accès des groupes à l'Ecomusée de Marquèze doivent être encadrées. Pour ce faire, il convient d'établir des conditions générales de réservation et de vente communiquées aux organisateurs et aux visiteurs en amont de leur

visite à l'Ecomusée de Marquèze.

Il est proposé :

- ✓ de modifier l'article 2-4 « Pré-réservation et arrhes » en supprimant la mention suivante « *des frais de dossier d'un montant de 6,00€ seront appliqués sur votre facture (hors tarifs professionnel de tourisme)* » par « **des frais de dossier seront appliqués sur votre facture** » .
- ✓ de ré-actualiser les adresses mail et de remplacer l'adresse mail « nominative » v.leyx@parc-landes-de-gascogne.fr par ecomusee-reservation@parc-landes-de-gascogne.fr qui est la nouvelle adresse mail « générique » de l'agent de réservation utilisée pour les échanges avec les groupes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les modifications comme proposées ci-dessus sur les conditions générales de vente des groupes adultes
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 19/03/2026
Qualité : PRESIDENT

Président du Syndicat Mixte

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

26/03/2026

Conditions générales de réservation et de vente des billets groupes "adultes" vendus à l'Ecomusée de Marquèze

Article 1-Objet

Les présentes conditions régissent les conditions de réservation et de ventes par le **Parc naturel régional des Landes de Gascogne – PNRLG** (syndicat mixte, 33 route de Bayonne, 33830 BELIN-BELIET) des billets d'entrée pour les groupes adultes de l'écomusée et commercialisés par l'**écomusée de Marquèze**, équipement du Parc.

La confirmation de la réservation par le client implique son adhésion, sans réserve, aux présentes conditions générales de vente, elles prévalent sur toute autre condition sauf dérogation expresse de notre part.

Article 2-Billetterie

Article 2-1 :Groupes:

Les conditions tarifaires "groupes" s'appliquent aux groupes adultes constitué d'au minimum 20 personnes payantes visitant un des sites de l'Ecomusée de Marquèze le même jour et ayant réservé 20 jours à l'avance au plus tard. Le tarif englobe différentes prestations à la journée ou à la demi-journée et son mode de calcul est par définition invariable. Il ne peut s'appliquer que si tous les participants suivent le même programme.

Article 2-2 : Prix des billets et conditions de paiement:

Les prix sont indiqués en euro toutes taxes comprises (TVA et autres taxes applicables au jour de la commande), sauf indication contraire et hors frais de traitement et d'expédition. Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros. Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité. L'ensemble des tarifs groupes adultes sont disponibles sur simple demande au

05/24/73/37/52 ou à ecomusee-reservation@parc-landes-de-gascogne.fr

Mode de paiement accepté: par carte bancaire, virement bancaire, chèques à l'ordre du **Trésor Public**, mandats administratifs ou espèce. Pour les établissements qui bénéficient d'un financement d'une administration/collectivité publique un paiement différé est proposé en échange d'un bon de commande ou d'engagement à présenter le jour de la visite au plus tard. Un seul paiement sera autorisé par commande. Un récapitulatif des informations de votre réservation et des présentes Conditions Générales, vous sera communiqué en format PDF *via* l'adresse e-mail de confirmation de votre commande. Les billets sont valables uniquement à la date du jour de votre réservation.

Article 2-3 : Gratuité:

L'écomusée accorde une gratuité complète de chacune des prestations commandées par le groupe au chauffeur de bus professionnel. D'autres dispositions sont également applicables selon les modalités prévues par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Article 2-4 : Pré-réservation Réservation et Arrhes:

La pré-réservation (option): se fait soit par courrier, soit par téléphone, soit par Email. Le service groupe vous informe par téléphone des disponibilités et vous fait parvenir un contrat de réservation.

La réservation: précise obligatoirement la date de la visite, la ou les prestation(s) (visites, menu, restaurateur...) choisie(s), le nombre de personnes prévues, le tarif, les horaires précis (départ et retour de train) et les gratuités. Le contrat de réservation doit être retourné à l'Ecomusée de Marquèze accompagné des arrhes dans les 10 jours après la date d'envoi du contrat par nos services (par chèque établi à l'ordre du Trésor Public ou par virement bancaire, le RIB vous sera communiqué sur demande).

Les réservations ne sont prises en compte qu'après versement des arrhes, ou bon de commande pour les administrations publiques et collectivités territoriales. Le solde est payable au guichet de l'Ecomusée le jour de la visite. **Des frais de dossier seront appliqués sur votre facture.**

Horaires : le groupe s'engage à respecter les horaires spécifiés sur le contrat de réservation. Tout retard du fait du client est imputé à la durée de la prestation.

Des arrhes sont demandés lors de la réservation pour les groupes souhaitant des prestations (visites guidées, ateliers), le montant des arrhes ne pourra pas dépasser **30 % de l'effectif arrondi à l'inférieur**. Il ne sera pas demandé d'arrhes aux professionnels immatriculés dans le secteur du tourisme.

Le tarif « groupe » s'applique à partir de 20 personnes payantes. Si l'effectif du groupe est inférieur à 20 personnes, le plein tarif sera appliqué au guichet pour les entrées sur la base de l'effectif du jour de la visite.

Article 2-5: la restauration:

Garantie de couverts : le client communique le nombre estimé de repas ainsi que le menu et confirme précisément le nombre par téléphone, ou par mail au plus tard 10 jours ouvrables (hors samedi) avant la date de visite. Dans le cas contraire, le restaurant partenaire de l'Ecomusée de Marquèze imposera un menu. Les repas réservés lors de cette dernière confirmation et non consommés seront facturés. Le menu choisi doit être identique pour l'ensemble du groupe. Toute demande liée exclusivement à des régimes particuliers devra faire l'objet d'une information par le client afin que soit étudiée, le cas échéant, une proposition.

Article 2-6: Modification et Annulation par le client:

Modification par le client: toute modification d'une réservation confirmée doit s'effectuer par fax, E-mail ou courrier au service réservation de l'Ecomusée et au maximum 15 jours avant la date de la visite. Aude-là il sera exigé le paiement des prestations selon le tableau ci-dessous.

Le tarif « groupe » s'applique à partir de 20 personnes payantes. Si l'effectif du groupe après modification est inférieur à 20 personnes, le plein tarif sera appliqué au guichet et la prestation sera facturée sur la base de 20 prestations visite guidée et selon le tableau ci-dessous. Si l'effectif du groupe est supérieur à 20 personnes le tarif groupe sera maintenu,

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20260314-2026-34a-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2026

Modification :	De J-90 à J-31	De J-30 à J-15	De J-14 à J-9	De J-8 à J-1	Le jour J
Entrée musée (-20 personnes)	0	0	Plein tarif appliqué	Plein tarif appliqué	Plein tarif appliqué
Visite guidée (-20 personnes)	0	0	20 prestations facturées	20 prestations facturées	20 prestations facturées
Entrée musée (20 personnes et +)	0	0	Tarif groupe maintenu	Tarif groupe maintenu	Tarif groupe maintenu
Visite guidée (20 personnes et +)	0	0	Prestation facturée à l'effectif réel	Prestation facturée à l'effectif réel	Prestation facturée à l'effectif réel

Annulation de la réservation par le client : pour toute annulation de réservation par le client annoncée à moins de 8 jours ouvrables précédant la date de visite, l'Écomusée conservera les arrhes en dédommagement des frais engagés par les différents prestataires ; sauf cas de force majeure avéré par le client sur présentation d'un justificatif.

Annulation :	De J-90 à J-31	De J-30 à J-15	De J-14 à J-9	De J-8 à J-1	Le jour J
Entrée musée	0	0	0	Conservation arrhes	Conservation arrhes
Visite guidée	0	0	0	Conservation arrhes	Conservation arrhes

Article 2-7: Annulation par l'Ecomusée:

Force majeure : la direction de l'Écomusée se réserve le droit d'annuler toute réservation si surviennent des événements de force majeure (alertes météorologiques, accidents matériels, etc...). Dans une telle hypothèse, l'écomusée peut proposer une solution de substitution. Dans le cas contraire aucun dédommagement ne pourra être réclamé.

Article 2-8: Dépose-minute et Stationnement:

Un couloir de stationnement pour la dépose du groupe est prévu à l'intention des bus devant la gare de Sabres. **Un parking grands véhicules est proposé aux chauffeurs de bus derrière le Pavillon de Marquèze (voir avec les agents à la gare si besoin).**

Article 3-Réclamation / Litiges :

La langue du présent contrat est la langue française. Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront les seuls compétents.

Toute réclamation concernant la commande de billets devra être impérativement signalée par téléphone au 05.24.73.37.43 et confirmée par écrit à l'attention de Caroline DUMARTIN, Régisseur de recettes du PNRLG / Ecomusée, 36 route de la Gare, 40630 SABRES ou par courriel c.dumartin@parc-landes-de-gascogne.fr. Seul le régisseur de recettes du PNRLG/Ecomusée est habilité à traiter les réclamations et/ou litiges relatifs au produit vendu ou service fourni.

L'élection de domicile du PNRLG est son siège social (33830 BELIN-BELIET). En cas de contestation concernant l'exécution du contrat de vente ou du paiement du prix, le Tribunal Administratif de Bordeaux sera le seul compétent. L'Écomusée décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : vol ou dégradation susceptibles d'atteindre les effets, les objets ou matériel apportés par les visiteurs. Pour toutes demandes concernant les objets perdus, merci de vous adresser par E-mail à : ecomusee-marqueze@parc-landes-de-gascogne.fr

Article 4 En cas de force majeure reconnue:

En cas de **force majeure** auxquels sont expressément assimilés les cas de grève nationales, l'annulation de l'ouverture des portes, de la tenue d'un spectacle du fait de l'écomusée, du climat, en cas de consignes spécifiques et des mesures sanitaires, les sommes versées par le client seront remboursées sur demande de l'intéressé, dans un délai maximum de 3 mois, à compter de la date de la visite, du spectacle et sur présentation du billet, à l'exclusion de tout autre demande de dédommagement ou indemnité quelconque.

Après acceptation du remboursement des sommes par le régisseur de recettes du PNRLG/Ecomusée, et au vue du (des) billet(s), d'un RIB et des justificatifs éventuels, le remboursement se fera par virement bancaire directement sur le compte du client. Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, le **droit de rétractation de 14 jours du client ne s'applique pas**, compte-tenu de la périodicité de la saison d'ouverture de l'écomusée.

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20260314-2026-34a-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2026

Article 5 Sécurité et confidentialité:

Confidentialité: protection de vos données personnelles

Les données personnelles et confidentielles que vous nous indiquez lorsque vous passez une commande sont exclusivement destinées à la gestion de votre dossier de réservation à vous faire gagner du temps (pour vos commandes ultérieures). Elles ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à des tiers.

L'utilisation de votre adresse e-mail pour vous faire parvenir la newsletter de l'Ecomusée de Marquèze ne se fera pas sans votre accord. Celui-ci vous sera demandé soit lors du renseignement de vos données personnelles, soit par l'envoi ultérieur d'un e-mail personnalisé pour le recueil de votre consentement.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Pour plus de renseignements: www.cnil.fr

Article 6 - Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site internet de l'écomusée de Marquèze sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive du syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès du syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Lu et approuvé :	Date : le / /
Nom et prénom du responsable :	Signature :
Ce document est à retourner signé au service « réservation » de l'Ecomusée ecomusee-reservation@parc-landes-de-gascogne.fr Tél : 05 24 73 37 52 Ecomusée de Marquèze service réservation groupes 500 route de la gare 40630 Sabres	

PROJET

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20260314-2026-34a-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2026